

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20
Procurations : 7
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°056-2022

OBJET

Vœu
**Nomination de Salah
Hamouri
Citoyen d'honneur de la ville
de Blanzat**

L'an deux mil vingt-deux,

Le 12 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),
Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Delphine LUCARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane GIRARD, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Janine FLORENCIO, Monsieur Grégory BOULINGUEZ, Madame Véronique DARGON (Adjoints).
Madame Josiane CHABRIDON, Monsieur Bernard VILLEBRUN, Monsieur Afonso FERNANDES, Monsieur Emmanuel BOUVIER, Madame Carole WACKERS, Madame Valérie ROCHON, Madame Nicole MARCOS, Madame Danielle PASCUAL, Monsieur Philippe ROZIER, Madame Anne-Marie BRUSSAT, Madame Carole VIGOUROUX (Conseillers municipaux).

Procurations :

Madame Christine PEROL-BEYSSI à Monsieur Yann GUILLEVIC, Monsieur Saïd AASSASS à Monsieur Stéphane BONJEAN, Monsieur Christophe DUSART à Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Stéphanie LOBO à Madame Josiane CHABRIDON, Madame Pauline CLEMENT à Madame Valérie ROCHON, Monsieur Jérôme LAFAGE à Madame Danielle PASCUAL, Monsieur Philippe SKALJAC à Madame Anne-Marie BRUSSAT.

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....

Salah Hamouri, de nationalité française et palestinienne, âgé de 37 ans, réside à Jérusalem où il exerce le métier d'avocat. Il a été arrêté le 7 mars dernier par les autorités israéliennes, sans charge ni procès. Cela représente 281 jours de détention arbitraire [décompte du 12 décembre 2022].

Cette arrestation constitue un nouvel épisode dans la longue série de harcèlements que subit notre compatriote. À trois reprises déjà, Salah Hamouri a été arrêté et placé en détention administrative, une procédure sans procès ni décision de justice ne lui permettant pas de connaître les motifs de son arrestation et le privant de son droit de défense. Les actes de représailles à son encontre se sont intensifiés après qu'il est devenu un défenseur des droits de l'homme et un avocat qui plaide pour les droits des prisonniers.

Arrêté une première fois en 2005, puis en 2017 et en 2020, Salah Hamouri ne peut plus vivre avec sa femme et ses deux enfants, interdits de séjour à Jérusalem. Il a également perdu son statut de résident permanent de Jérusalem en octobre 2021 et ses droits à la sécurité sociale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/12/2022

Application agréée E-leqatze.com

L'expulsion par la force des personnes protégées et la contrainte à l'allégeance à une puissance occupante constituent des violations graves du droit international.

Le 25 septembre 2022, aux côtés de 29 autres prisonniers politiques, Salah Hamouri a entamé une grève de la faim pour dénoncer le système illégal de détention administratives sans procès ni décision de justice. Il a depuis été placé à l'isolement de manière punitive dans une cellule de 4 m², sans fenêtre. Il n'a pas le droit de lire ni d'écrire ; il a aussi été privé des photos de sa famille. Ces conditions de détention indignes s'apparentent à de la torture psychologique.

Francesca Albanese, rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, s'est ainsi déclarée « extrêmement préoccupée » par le cas de Salah Hamouri. C'est pourquoi elle appelle Israël à le libérer immédiatement et sans condition, ainsi que les autres détenus, et à lui permettre de vivre librement avec sa famille dans sa ville natale, Jérusalem.

Durant la dernière décennie, de très nombreuses associations, des personnalités politiques et syndicales, des intellectuels lui ont apporté leur soutien. Et des communes françaises, dont plusieurs dans le Puy-de-Dôme (Beaumont en 2010 ; Montcel et Aubière en 2018), ont fait Salah Hamouri citoyen d'honneur pour attirer l'attention sur les injustices qu'il subit et solliciter une intervention du gouvernement français.

Le 5 octobre 2018, lors de la cérémonie organisée par la ville d'Aubière pour remettre à Salah Hamouri le diplôme de citoyen d'honneur, le député André Chassaigne avait rendu hommage au combattant pacifiste, engagé pour la justice et l'émancipation du peuple palestinien. Notre compatriote avait alors pu participer en visioconférence à cette soirée.

Impossible aujourd'hui d'organiser un tel moment de solidarité du fait des conditions de sa détention. Pourtant, alors que notre compatriote est privé de ses droits élémentaires et qu'il se trouve en grand danger physique et moral, il est plus que jamais indispensable de rester mobilisés pour sa libération. L'acharnement contre Salah Hamouri, qui vise à travers lui la lutte légitime du peuple palestinien pour le respect de ses droits et de sa liberté, pour le respect des décisions de l'ONU, n'a que trop duré.

Pour toutes ces raisons, à l'unanimité le Conseil Municipal de Blanzat :

- Soutient Salah Hamouri et sa famille dans leur combat pour sa libération ;
- Rappelle que Salah Hamouri est un citoyen de nationalité palestinienne et française et à ce titre, demande au Président Emmanuel Macron d'intervenir en personne auprès du Premier Ministre Israélien afin d'obtenir sa libération ;
- Déclare Salah Hamouri citoyen d'honneur de la ville de Blanzat.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

Le Maire

Richard BERT



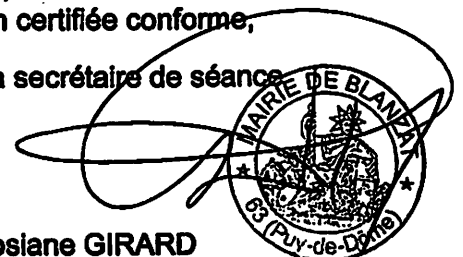
Le Maire



Richard BERT.

Fait à Blanzat, le 15 décembre 2022.
Pour ampliation certifiée conforme,

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2022

Application agréée E-legalite.com